aujourd'hui il croit extrêmement adroit de se faire passer pour l'avoir inventée. Rien n'est plus amusant. M. Gambetta avait tellement peur que M. Grévy ne fût pas nommé, qu'il lui a apporté le secours de sa puissante parole. C'est magnifique de désintéressement; mais M. Gambetta avait grand tort de s'effrayer à ce point, il n'eût pas ouvert la bouche que M. Grévy eût été nommé tout de même, et les folliculaires de bas étage ajouteront que c'est précisément cette certitude qui l'a engagé à parler. »

Si M. Rochefort dit vrai, et il ne manque pas de moyens d'informations, n'est-il pas juste de dire que la vraie comédie se joue dans les coulisses ?

La retraite définitive de M. Dufaure supprime le dernier obstacle apporté à l'hallali des fonctionnaires et à la curée des places. On va voir les listes de proscription s'étaler cyniquement dans les feuilles démocratiques, tout cela pour le plus grand honneur de la république athénienne. Un voyageur, visitant il y a quelques années l'Alhambra de Grenade, avait remarqué que son guide, en remettant au concierge du monument, qui se balançait à la porte sur une chaise d'osier, la piécette obligatoire, avait jeté au nonchalant fontionnaire un regard chargé de haine. Le touriste, tout en parcourant les galeries de ce monument sans pareil, amena l'entretien sur cet incident et fit comprendre au cicerone qu'il ne lui avait pas échappé. L'Espagnol ne demandait qu'à parler; il éclata aussitôt : L'intrus ! s'écria-t-il, pourquoi est-il là ? Il occupe ma place; c'est moi qui devrais être à la porte, assis dans le fauteuil, et recevoir l'entrée des visiteurs; c'est une injustice et un passe-droit qu'un coquin de *moderado* comme lui remplisse un emploi du gouvernement quand un progressiste libéral de ma sorte est obligé de se donner de la peine, de trimer par la chaleur et d'expliquer l'Alhambra à des Français !

A un geste d'étonnement du voyageur, le guide grenadin reprit avec impétuosité : Oui, senor ! c'est une iniquité, c'est la négation des droits les plus évidents; oublie-t-on que je suis cicerone de confiance de don Emilio Castelar; don Emilio, vous le savez, a une particulière dévotion à notre Alhambra, jamais il n'a voulu se servir d'un autre que moi dans ses promenades et ses études; Castelar est ministre, mon parti a triomphé, je dois être concierge ! On n'a pas répondu à ma sommation, des gens de bureau sont toujours réactionnaires, mais je vais aller à Madrid la porter à don Emilio lui-même.

On ignore si le guide libéral parvint alors à ses fins; s'il se fit décerner le gouvernement de la porte et le fauteuil d'osier. Dans ce cas, il aura dû peu après déguerpir et le rendre au premier occupant. Le règne de M. Castelar a passé comme la fleur des champs; le roi Alphonse, M. Canovas, la réaction ont repris le dessus, et le guide libéral aura été obligé, bon gré mal gré, de prendre rang dans cette innombrable tribu des *cessantes*, la plaie de l'Espagne moderne, qui ont remplacé les familiers de l'Inquisition de l'Espagne classique.

Cette anecdote de voyage n'a d'autre objet que de montrer sous forme populaire la conséquence du principe si à la mode en ce moment, selon lequel tous les emplois doivent revenir aux partis triomphants. C'est le principe américain : les dépouilles au vainqueur. Aux Etats-Unis il amène à de singuliers résultats; le plus notable c'est la corruption et la rapacité de l'administration. Tout fonctionnaire et employé, du plus humble au plus important, sachant que sa place est assurée d'avance à un agent du parti adverse, et que les alternatives de la démocratie ne lui permettent guère d'espérer plus de deux présidences, c'est à savoir huit années d'exercice, s'empresse d'employer fructueusement ce bref délai et de faire fortune dans la mesure de ses forces; les fonctions publiques ne sont plus dès lors une carrière elle sont un accident dans la vie de celui qui les occupe pour un temps limité; ce sont des espèces de lettres de marque que le parti victorieux délivre à ses officiers et sous-officiers, moyennant lesquelles ils ont le droit de faire la course et d'enlever autant de butin qu'il leur sera possible.

Un autre inconvénient, c'est que, dans les luttes électorales, l'administration, depuis son échelon le plus infime jusqu'au sommet, donne sans aucun scrupule et met en œuvre les procédés les plus violents dans le sens du gouvernement. C'est, dans la force du terme, un combat pour la vie; elle sait qu'elle périra tout entière avec le gouvernement dont elle émane; nos démocrates français seraient bien surpris et ne trouveraient probablement pas de termes assez forts pour exprimer leur indignation, si on les soumettait, dans une élection quelconque, au régime effréné qui semble tout naturel à un Américain.

Le nouveau préfet de la Seine, M. Hérold, vient d'inaugurer son entrée en fonctions par un coup de maître. Par un arrêté, la rue de Morny s'appellera désormais rue *Pierre-Charron*. C'est le nom d'un écrivain du XVIe siècle, auteur d'un traité sur la *Sagesse*. La *Petite République* espère que le nouveau préfet de la Seine ne s'arrêtera pas dans cette voie et que les noms de Saint-Arnaud, de Chevreau, d'Abbatucci, etc., vont disparaître.

Un autre arrêté, communiqué au conseil municipal, et accueilli par des acclamations, décide l'érection d'une statue de la République sur la place du Château-d'Eau. Enfin, la grande avenue qui partira de la place du Château-d'Eau, et traversera les 11e et 20e arrondissements, pour arriver à la mairie du Ménilmontant, portera le nom de *rue de la République*.

Quant à M. Gigot, préfet de police, il est sur la sellette. Un conseiller municipal, célèbre par son intolérance comme préfet de la Défense nationale, M. Engelhard, l'a interpellé hier sur l'enquête relative à son administration. Que vouliez-vous que fit M. Gigot ? Il s'est contenté de déclarer que l'enquête suivait son cours, et qu'il saurait faire son devoir contre les fonctionnaires infidèles. Le conseil municipal ne pouvait que prendre acte : c'est ce qu'il a fait, mais en se réservant d'assurer l'exercice de son contrôle « sur l'institution essentiellement municipale de la police, » dit la *Lanterne*. En d'autres termes, le préfet de police aura désormais deux maîtres : le ministre de l'intérieur et la municipalité parisienne. C'est un nouveau pas, mais un pas décisif fait par cette assemblée dans la voie de l'autonomie communale, et je serais bien surpris si elle s'arrêtait en chemin. Pour moi, comme pour bien d'autres, le conseil municipal de Paris veut réaliser et réalisera, par la faiblesse du pouvoir, ce que la Commune de 1871 avait rêvé de ressusciter : la Commune célèbre de la Révolution, c'est-à-dire : un Etat dans l'Etat. Et vous savez quel fut son rôle, quels furent ses empiétements, et l'influence décisive qu'elle eut sur le gouvernement d'alors !...

K.

Bulletin Économique

L'AGITATION LIBRE-ÉCHANGISTE

La Chambre va s'occuper prochainement de la question des tarifs douaniers : aussi les libre-échangistes se remuent-ils beaucoup en vue de peser sur les déterminations du Parlement.

Mercredi dernier, l'*association pour la défense de la liberté commerciale et industrielle* a tenu une importante réunion à Paris, au Grand-Hôtel, à laquelle on avait convié nombre de sénateurs et de députés.

Après une discussion animée sur les conséquences de la campagne entreprise par les défenseurs du travail national contre la législation économique de 1860, et sur la dénonciation des traités de commerce, cette assemblée a décidé « de convier les membres du Parlement à user de leur influence pour entretenir dans le pays une agitation en faveur des principes soutenus par l'association et pour éclairer l'opinion publique à l'aide de la presse et de conférences. » Puis, sur la proposition d'un de ses membres, elle a adopté à l'unanimité le manifeste suivant, dont elle a décidé la publication et l'envoi à tous les députés et sénateurs, ainsi qu'aux représentants à tous les degrés et de l'industrie :

La réunion :

« Considérant les dommages causés au commerce et à l'industrie par l'instabilité de la législation douanière;

» Considérant les droits établis par le traité franco-anglais de 1860 comme un maximum de protection pouvant être accordé à l'industrie française;

» Proteste contre la dénonciation des traités de commerce, demande que les conventions avec les nations étrangères soient renouvellées le plus tôt possible, et assurent à l'agriculture, au commerce et à l'industrie, la fixité sans laquelle ceux-ci ne peuvent vivre et se développer.

» Elle appelle sur ce véritable danger public l'attention du gouvernement et des Chambres, et invite les représentants à tous les degrés des intérêts publics, à adhérer à cette résolution. »

Les industriels du Nord et de l'Ouest ne laisseront pas passer cette déclaration sans protestation, nous l'espérons bien. L'heure est venue d'ailleurs pour ceux qui ont quelque souci de l'avenir de notre industrie de se montrer et d'agir.

Une crise de cabinet est ouverte en effet depuis deux jours; et l'on parle de M. Wilson comme du futur ministre du commerce. Or, M. Wilson est un libre-échangiste ardent, et ce n'est pas sur lui que l'on peut faire fond pour la défense de notre travail national.

CHAUDIERE PERFECTIONNEE. — Une chaudière d'une construction perfectionnée, vient d'être proposée par M. J. S. Stubbs, de Manchester, dont le but principal est de favoriser la circulation de l'eau, la combustion de la fumée ainsi que l'économie du combustible. Ce qui distingue surtout cet appareil, c'est que les tubes de communication d'eau passent d'un compartiment d'eau à l'autre, communiquent ainsi directement avec l'eau de la chaudière, et servent de grille à cette dernière, dont les accessoires sont disposés de telle façon, que le tirage se fait par en bas, à travers le foyer, entre ces grilles. Ce principe peut être appliqué à toutes les chaudières quelles qu'en soient les modèles. Pour faciliter l'explication nous en donnerons la description, prise dans son application à une chaudière portative ou à une chaudière locomotive. Dans ce cas, les tubes en fer forgé, qui composent la grille, passent d'un compartiment d'eau en avant du foyer, à un autre compartiment d'eau, placé en arrière. Afin d'en faciliter la pose, ainsi que leur déplacement quant il est nécessaire, les tubes sont ajustés au moyen de chevilles vissées, et il y a des ouvertures, à cet effet, dans les compartiments d'avant et d'arrière qui sont pourvues de converclès, semblables, à ceux des orifices d'admission (trous d'homme). A une hauteur convenable, au-dessus des tubes qui constituent la grille, il y a un autre compartiment qui passe horizontalement, de celui de l'avant, et se recourbe vers la grille. Les compartiments qui forment la partie inférieure, et les cotés du cendrier, au-dessous de la grille, communiquent avec les autres parties de l'intérieur de la chaudière, par des tuyaux d'accouplement. Il y a une porte sur le devant de la chaudière pour permettre aux tuyaux principaux d'arriver; on la tient fermée, lorsque la chaudière fonctionne; à moins, qu'on l'ouvre pour modérer le tirage. Le cendrier étant fermé, le courant d'air qui active le tirage, se fait par en dessous, entre les tubes qui forment le foyer, par ce cendrier, et passe à l'extrémité inférieure du compartiment d'eau, formant l'arrière du foyer, monte dans le compartiment de combustion, au-dessus et va de là à travers les tubes principaux de la chaudière à la boîte à fumée, d'où il gagne la cheminée.

— ETIRAGE ET TORDAGE DU COTON, DE LA LAINE ET DE LA SOIE, ETC. — Quand on fait passer le ruban des matières fibreuses des machines à carder, à peigner, et à étirer et qu'on le met en balles, la difficulté qu'on éprouve est causée par l'adhésion des longueurs de la mèche entre elles, ce qui rend le ruban rude et irrégulier, et ces défauts se reproduisent dans le fil. Pour obvier à ces inconvénients, une nouvelle invention vient d'être faite. On donne une fausse torsion à la mèche, dans les deux directions, sur des longueurs alternatives, pendant son étirage. Par ce moyen les fibres ne se détachent pas, mais adhèrent chacun dans sa direction, pendant le remplissage des roquets. La mèche se détord, avant de passer des balles aux bancs à broches. Pour produire cette torsion alternative, on donne un mouvement rotatoire à l'embouchure du conducteur. Cette embouchure est elliptique, et la mèche passe au travers. Après que cette embouchure a accompli un nombre de révolutions, dans un sens, on renverse le mouvement au moyen d'un mécanisme spécial, qui consiste en un disque à manivelle, claveté sur l'arbre moteur. Une courroie attachée à la manivelle du disque, passe sur une poulie directrice, et supporte un poids à son autre extrémité. Le mouvement alternatif de cette courroie, qui lui est communiqué par la manivelle du disque, est transféré à une poulie placée sur un arbre qui porte aussi une roue dentée, s'engrenant avec une autre roue, sur le conducteur. Cette dernière roue est d'un diamètre beaucoup moindre que celui de la roue fixée sur l'arbre, et tourne, conséquemment, un plus grand nombre de fois dans les deux directions. Par ces moyens, le conducteur obtient un mouvement qui donne une torsion alternative à chaque longueur de la mèche, au moment où elle passe par l'embouchure elliptique.

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

Voici la suite de la liste des numéros qui sont sortis au tirage des obligations de Roubaix-Tourcoing, qui a eu lieu samedi dernier.

Dix obligations donnant droit chacune à 200 fr. — 8,628 — 15,191 — 38,523 — 46,286 — 22,006 23,334 — 10.127 — 19,107 — 2,264 — 46,762.

Cent obligations donnant droit chacune à 100 fr. — 37,046 — 51,035 — 26,303 — 18,815 — 32,494 — 35,033 — 58,752 — 10,574 — 51,063 — 25,107 — 4,762 — 30,603 — 24,546 — 54,131 — 14,127 — 10,892 — 8,842 — 47,037 — 7,346 — 22,661 — 47,195 — 20,355 — 31,466 — 28,516 — 56,373 — 41,348
15,046 — 7,069 — 24,452 — 629 — 16,156
44,166 — 30,431 — 50,796 — 55,233 — 13,902
47,492 — 38,099 — 18,646 — 19,699 — 55,251
28,079 — 6,231 — 15,566 — 10,584 — 230 —
20,310 — 42,250 — 17,623 — 23,126 — 4,104
26,592 — 47,685 — 29,958 — 32,767 — 39,286
8,420 — 23,022 — 18,036 — 4,834 — 3,895 —
31,568.
11,084 — 36,284 — 12,613 — 24,770 — 57,243
50,313 — 17,459 — 36,329 — 21,384 — 48,499
19,657 — 26,571 — 58,099 — 3,819 — 18,003
46,299 — 25,945 — 10849 — 207 — 39,977
4,488 — 33,043 — 57,584 — 24,571 — 8,840
30,010 — 59,244 — 41,851 — 2,072 — 44,962
10,803 — 54,850 — 7,497 — 23,550 — 23,926
54,507 — 54,650 — 23,471

260 obligations donnant droit chacune à 50 francs.
52,357 — 49,768 — 28,584 — 53,300 — 14,539
16,279 — 43,559 — 3,921 — 41,120 — 33,455
18,513 — 139 — 44,526 — 56,394 — 22,049 —
8,863 — 41,066 — 10,380 — 1,059 — 4,064
23,599 — 3,981 — 37,894 — 53,491 — 30,198
29,519 — 21,752 — 10,814 — 34,650 — 43,515
34,433 — 31,195 — 21,389 — 4,296 — 19,930
38,704 — 5,280 — 44,827 — 32,870 — 3,852
38,020 — 52,946 — 49,991 — 52,619 — 23,509
32,298 — 25,615.
46,583 — 35,116 — 11,659 — 12,467 — 57,939
20,701 — 20,054 — 34,330 — 57,468 — 56,437
42,590 — 13,906 — 3,518 — 15,047 — 16,036
15,211 — 6,937 — 9,420 — 18,549 — 59,497
23,943 — 4,188 — 19 957 — 20,758 — 55,140
23,994 — 21,550 — 47,358 — 26,427 — 18,718
10,261 — 46,194 — 39,647 — 20,098 — 12,524
14,913 — 32,003 — 20,223 — 38,375 — 54,522
3,903 — 4,216 — 39,719 — 26,480.
16,673 — 44,894 — 42,436 — 3,962 — 51,268
5,645 — 53,850 — 40,119 — 43,106 — 42,827
51,306 — 35,660 — 12,827 — 50,330 — 35,224
8,632 — 32,917 — 1,310 — 49,637 — 51,543
12,864 — 2,216 — 35,606 — 25,690 — 16,754
17,410 — 2,589 — 19,947 — 18,988 — 13,474
55,031 — 1,930 — 52,476 — 55,603 — 21,781
59,588 — 57,079 — 40,995 — 8,786 — 12,429
20,955 — 13,277 — 8,502 — 6,325 — 22,138
12,683 — 33,643 — 47,953 — 50,092 — 17,738
58,148 — 35,582
7,832— 37,241— 4,762— 45,677— 35,040
7,865— 5,959— 43,941— 2,578— 55,846
44,161— 59,831— 43,424— 35,768— 6,203
5,426— 33,395— 37,988— 12,242— 4,376
41,990— 25,967— 23,906— 17,082— 14,708
33,681— 58,383— 43,953— 96— 53,512
13,889— 37,021— 54,232— 35,277— 6,066
20,364— 46,026— 49,841— 10,361— 35,286
19,264— 51,068— 42,756—
14,162—52475—20406 — 2286 —47174—49651
59,730—8,947 —33,575—46,819—21,156—1635
—3,870— 3,908— 53,567— 31,110—16,412—
54,340— 15,355 — 41,858 — 32,821 —21,922—
40,596— 17,752— 54,278— 43773— 40,468—
41,840— 8,839—4,222—44,872—5,900—25,795
—52,187— 48,736— 25,449— 24270 — 5,273
50,772 — 40,860 — 39,986 — 39,848 — 52,869
50,470— 29,623— 52,997— 29,989— 10,31
9,197— 6,755— 62,24— 37,227— 25,320
38,359— 37,774— 33,411— 19,650— 44,025
33,31— 47,781— 338— 6,628— 41,564
30,379— 56,449— 45,490— 53,015— 34,876
11,547— 24,932— 14,072— 11,155— 9,142

Le général Clinchant, si nous en croyons les journaux du Rhône, serait décidément appelé au commandement de Lyon.

Nous apprenons de source autorisée, dit *Lyon-Républicain*, que le général Clinchant, désigné pour remplacer M. Bourbaki dans le commandement du 14e corps d'armée, a fait savoir qu'il résidera à Grenoble.

La loi désigne, du reste, Grenoble comme quartier-général du 14e corps.

La Société Industrielle du Nord va exposer dans son salon de lecture, un tableau de ceux de ses membres qui ont mérité une récompense, de quelqu'ordre que ce soit, à l'Exposition universelle de 1878.

On annonce la mort de Mme Richebé, veuve de l'honorable M. Richebé, ancien maire de Lille, qui a été l'initiateur de l'agrandissement de la ville et qui a présidé à ses premiers développements.

Nous rappelons qu'un grand Concert vocal et instrumental sera offert par la *Grande-Harmonie* à ses membres honoraires, le lundi 10 courant, à sept heures précises, dans le grand Salon de l'Hôtel-de-Ville.

Ce Concert présentera un attrait particulier, car notre Musique municipale s'est assuré le concours des artistes les plus distingués :

Mlle Vergin, cantatrice du Théâtre-Lyrique de Paris : Mlles Laure et Mathilde Herman, violonistes; M. Lauwers, baryton du Théâtre-Lyrique et des Concerts du Châtelet, et la Section symphonique de la *Grande-Harmonie*, s'y feront successivement entendre.

Nous avons dit, dans notre numéro de lundi, que la municipalité de Tourcoing vient de consentir au rétablissement en cette ville de la Société musicale des *Amis Réunis*.

Nous étions mal informé.

L'autorisation n'a été donnée qu'en dehors de toute responsabilité de la part de l'administration municipale.

La cérémonie de prise de possession de la nouvelle partie de l'église agrandie de Saint-Maurice, à Lille, a eu lieu dimanche dernier.

Le *Mémorial de Lille* annonce que demain, en l'église Sainte-Catherine, à Lille, pendant toute la matinée, seront dites des messes anniversaires de la mort de M. Jules Brame, sénateur et ancien ministre. L'Obit solennel sera célébré à onze heures.

C'est hier matin qu'a eu lieu à l'hôpital Sainte-Eugénie, de Lille, l'inauguration des services de la Faculté de l'Etat.

Un duel a eu lieu, samedi, sur le territoire belge, entre M. le baron de M..., officier de cavalerie, et un peintre bien connu. L'arme choisie était l'épée de combat. Après plusieurs engagements, M. le baron de M... a reçu un coup droit qui lui a traversé l'épaule.

Les témoins ont cru devoir rester avec le blessé, qu'on a été obligé de porter dans un hôtel voisin de l'endroit où avait eu lieu la rencontre.

Voici le programme des morceaux qui seront interprétés dans le concert organisé par la société chorale l'*Avenir* et la société philharmonique *La Concordia*.

PREMIERE PARTIE. — 1. *Les Esprits de l'air*, chœur, chanté par l'Avenir. — 2. *Jocelyn*, romance, chantée par Hubert Bonte. — 3 Air varié pour Saxophone, exécuté par Lauridan. — 4. *Festival-Ouverture*, la Concordia. — 5. *Le Sacrifice d'Abraham*, chanté par François Devallée. — 5. Air varié pour violon, exécuté par Albéric Willaumez. — 7. Chansonnette comique, Bayart.

DEUXIEME PARTIE. — 1. *Dans la forêt*, chœur, chanté par L'Avenir. — 2. *Silvio Pellico*, romance, par Hubert Bonte. — 3. Air varié pour Saxophone, exécuté par Lauridan. — 4. *L'Apostat*, chanté par François Devallée. — 5. Air varié pour violon, exécuté par Albéric Willaumez. — 6. *Fantaisie Polonaise* La Concordia. — 7. Chansonnette comique, Bayard et Delescluse.

Le piano sera tenu par M. Vandenbossche.

Un tissage de la rue Saint-Antoine a été, hier, le théâtre d'une scène scandaleuse. Un ouvrier tisserand, récemment venu de Reims, Alfred Gagnaux, s'est introduit dans ce tissage après avoir absorbé tout un bataillon de petits verres, a brisé plusieurs carreaux et s'est armé d'un couteau dont il a menacé ceux qui voulaient l'approcher. Un agent de police est parvenu à maîtriser cet étrange personnage et l'a conduit au violon.

Chemin faisant, Gagnaux, qui a, paraît-il, une dent contre la municipalité roubaisienne — il l'a avoué — a proféré à diverses reprises des insultes contre ses membres; il aura à en répondre devant le tribunal correctionnel.

Dans son audience de vendredi, le tribunal correctionnel de Lille, a jugé la curieuse affaire d'escroqueries de la femme Lemoine, dont nous avons raconté les exploits à Roubaix.

Cette femme qui se disait ex-cantinière du 28e de ligne s'était avisée de faire représenter sur un tableau la bataille de Magenta. On voyait le pont de Buffalora, le 3e grenadiers de la garde luttant avec des divisions autrichiennes, deux pièces d'artillerie placées en avant, dont une fut prise par l'ennemi, Mac-Mahon arrivant au galop avec sa division dont faisait partie le 28e, etc., etc.

Chaque jour, prenant son tableau sous le bras, Aimée Lemoine allait, de maison en maison, raconter ses campagnes et expliquer qu'au moment où se passe la scène représentée, elle avait sauvé son colonel d'une mort certaine.

Un vieux soldat, M. Malice se laissa prendre à ce récit et lui prêta 200 francs. — Sept femmes du quartier de l'Epeule furent également victimes de leur bon cœur.

L'éveil ayant été enfin donné à la police, Aimée Lemoine fut arrêtée, et on découvrit que la prétendue cantinière, n'était qu'une voleuse émérite, habituée des prisons.

Aimée Lemoine a été condamnée à cinq ans de prison et 3000 fr. d'amende.

Le Tribunal correctionnel de Lille a condamné, hier, à six mois de prison et cinq ans de surveillance une femme, Hortense Dorchies, qui avait été arrêté, la semaine d'ernière, à Roubaix, sous l'inculpation de vagabondage et de mendicité.

Deux contraventions ont été relevées, la nuit dernière, contre deux jeunes gens qu'un agent de police a surpris chantant à tue-tête dans la rue de l'Espérance et empêchant aussi les habitants de dormir.

Hier, dans la nuit, le malheureux garçon de magasin, Guillaume Hellier, brûlé dans l'incendie qui s'est produit samedi, rue St-André, à Lille, est mort au milieu d'horribles souffrances, à l'hôpital Saint-Sauveur où il avait été transporté.

Les deux femmes qui ont dû sauter par la fenêtre, sont aujourd'hui alitées. — Mme Lepage est gravement malade, et l'on craint que la secousse qu'elle a subie n'exerce une funeste influence sur son accouchement prochain. L'état de la femme de ménage, enceinte de quelques mois, donne de sérieuses inquiétudes.

Un incident regrettable s'est produit, samedi soir, au théâtre de Lille.

Au moment où les délégués de la Société typographique allaient prendre, comme les années précédentes leurs places au contrôle à l'entrée, ils y trouvèrent les employés du bureau de bienfaisance qui les empêchèrent de remplir leur mission, alléguant qu'ils avaient des ordres.

La foule était nombreuse et ne voulant pas de conflit, les ouvriers se sont retirés protestant contre cet acte arbitraire.

Les employés des hospices ont détaché et gardé les coupons annexés aux billets d'entrée, coupons qui devaient rester entre les mains des ouvreuses comme moyen de contrôle des places occupées.

Cette façon inusitée d'agir au nom d'une administration charitable ne peut être que jugée étrange, surtout quand elle s'applique à une œuvre de bienfaisance si sympathique au public.

Une ménagère des *Phalempins*, émue de compassion, avait recueilli, hier après-midi, Adelphie Corselle, lequel était dans un état d'ivresse avancé.

Elle l'avait ramassé sur la voie publique et l'avait transporté chez elle et déposé sur une chaise où Adelphie s'était endormi.

A 6 heures, voyant qu'il ne s'éveillait pas, la ménagère alla le secouer pour l'éveiller, mais ses efforts furent inutiles, Adelphie était mort.

Adelphie Corselle, était âgé de 39 ans.

Il laisse 6 enfants encore en bas âge.

Dimanche, vers deux heures et demie du soir, un filtier de Tourcoing, Louis Thiberghien, 53 ans, passait place du Théâtre, à Lille, quand tout à coup il tomba la face contre terre.

Des passants le relevèrent et le transportèrent chez M. Foulon, pharmacien, Grande-Place, où il reçut des soins.

Après quelques instants de repos, il a pu reprendre sa route: son indisposition n'était qu'une syncope.

On lit dans la *Gazette de Tourcoig* :

La *Fanfare St-Michel* donnera son 3e concert, le dimanche 16 février, à 5 heures 1/2.

Il ne sera envoyé d'invitations qu'aux membres honoraires.

Les personnes étrangères seront admises moyennant une entrée de 1 franc.

On peut se procurer des cachets chez M. Mathon, libraire Grande-Place.

M. Vantachkerbèbe (secrétaire de la Société) Petite-Place, 10. Au bureau de la *Gazette de Tourcoing*.

Il ne sera pas délivré de cachets à la porte, on est prié de s'en procurer aux adresses indiquées.

Les personnes désirant se mettre membres honoraires sont priées d'envoyer leur adhésion au siége de la Société ou au secrétaire.

— On se rappelle que dernièrement nous avons annoncé l'arrestation d'un sieur H. de M..., fils d'un officier de marine, comme prévenu d'escroqueries. Cet individu, nommé Henri de Magagnose, a été condamné vendredi par le tribunal correctionnel d'Arras à trois ans de prison et 3,000 francs d'amende et à dix ans de surveillance de la haute police.

— Vendredi matin, vers trois heures, on a trouvé complètement asphyxiés, dans leur lit, le sieur Pierre Dumoulin, mineur, et sa femme Palmyre Monay, tous deux d'origine belge et domiciliés à Lespesses.

Ces deux personnes qui tenaient un estaminet étaient encore, la veille au soir, en compagnie de plusieurs personnes. Il faisait très-humide dans leur chambre à coucher non garnie de cheminée, et, pour y parer, ils avaient allumé du feu dans un poêle d'où se sera dégagé de l'acide carbonique, cause de leur mort.

La grande quantité de neige qui est tombée, cet hiver, a amené sur certains points de l'arrondissement d'Avesnes de nombreuses bandes de loups et de sangliers.

Ces jours derniers, trois chasseurs du canton de Solre-le-château, ayant appris que plusieurs de ces animaux avaient été vus dans les bois voisins, se mirent en campagne pour leur donner la chasse.

Ils rencontrèrent bientôt un solitaire aux puissantes et terribles défenses; un des chasseurs le mieux placé l'ajusta et ne fit que le blesser grièvement; la bête furieuse se retourna alors contre celui qui l'avait frappée et lui eût fait un mauvais parti si les chiens ne s'étaient interposée. Le sanglier fut abattu, il pesait 140 kilogs.

Un moment après, les chasseurs s'étaient de nouveau séparés, lorsque l'un deux, M. Mairesse, de Solrinnes, entendit un grand bruit de branches brisées et de feuilles soulevées, et vit un énorme sanglier déjà blessé; au moment où il passait devant lui, il lui envoya une balle qui lui fracassa la mâchoire inférieure; la bête, folle de douleur et de rage, se rua sur son ennemi, le terrassa et le roula sur la terre. Malgré les horribles blessures du sanglier, la lutte était évidemment inégale et le malheureux chasseur eut été bientôt broyé par les efforts désespérés de la bête furieuse, lorsque heureusement les deux autres chasseurs, qui cherchaient le sanglier qu'ils avaient blessé, aperçurent dans le fourré une masse informe qui se mouvait; ils s'avancèrent et reconnurent leur ami roulant dans les feuilles sèches avec l'animal affolé.

Deux coups de feu retentirent, deux balles foudroyèrent le sanglier qui lâcha sa proie, en exhalant un dernier rugissement de rage et d'agonie.

Les deux chasseurs s'élancèrent vers leur ami, effrayés en le voyant inondé de sang.

Heureusement ce sang n'était que celui du sanglier, la mâchoire brisée avait labouré le corps de son ennemi sans lui faire de blessures graves.

Mais sans l'arrivée des deux amis, cette chasse qui a été un triomphe pour nos trois Nemrod, eut eu probablement un dénouement plus dramatique.

Etat-Civil de Roubaix.

— DECLARATIONS DE NAISSANCES du 2 février. Stéphanie Baert, rue de Naples, cour Marcq, 2. — Alphonse Henderick, rue de la Rondelle, 44. — Auguste Guillierme, au Cul-de-Four, maison Delestraint. — Pierre Wandewalle, rue de la Gaîté, cour Vanneste, 3. — Marie Beaufort, rue de Lannoy, 231. — Fidel Peetermans, rue de Lille, cour Berton, 2. — Jeanne Demesmacker, rue du Tilleul, 85. — Hélène Deschamps, rue du Coq-Français, 3. — Edmond Lepers, rue du Fort, cour Desurmont, 1. — Gaston Derbaudringhien, rue du Fort, 40. — Adéline Neirinckx, rue des 7 Ponts, 95. — Henri Passchier, rue de la Perche, 67. — Albert Guiot, rue Jacquarr, 96. — Rosine Fremaux, rue de l'Epeule, cour Lecomte, 72. — Sophie Sailly, chemin des Couteaux. — Adèle Lecomte, rue du Fort, cour Parent, 8. — Pierre Ketels, rue Ste-Elisabeth, 58. — Alfred Lepercq, rue de Sébastopol, 65. — Juliette Dendievel, rue du Fontenoy.

— DECLARATIONS DE NAISSANCES du 3 février. Georges Caudron, rue du Pile, 15. — Marie Belain, aux 3 Ponts. — Justine Dhooghe, rue de de l'Ommelet. — Pierre Joye, rue du Luxembourg, fort Cordonnier, 2. — Pierre Keeremelckbrugge, rue de l'Ommelet, cour Delcroix, 2. — Marie Vandewalle, rue du Flot, 29. — Marie Delcourt, rue de Lannoy, 16. — Zélie Ringeval, rue de la Lys. — Paul Caby, boulevard de Strasbourg. — Edouard Deheuvel, rue des Longues-Haies, 31.

DECLARATIONS DE DÉCÈS du 2 février. — Etienne, présenté sans vie, rue de Croix, 9. — Catherine Decoster, 40 ans, ménagère, rue Bernad, cour Demacq, 12. — Philomène Debosschere, 4 mois, rue de France, 6. — Bellinck, présenté sans vie, rue de la Perche, cour Briet, 22.

DECLARATIONS DE DÉCÈS du 3 février. — Joséphine Fournier, 80 ans, journalière, Hôtel-Dieu. — Hélène Dutoit, 3 ans, rue de Tourcoing, 90. — Clotilde Verhaeghe, 37 ans, ménagère, place des 3 Ponts. — Léonie Palatte, 25 ans, sans profession, rue du Grand-Chemin, 80. — Elise Duquesne, 4 mois, rue de la Rondelle, 34. — Catherine Picke, 3 mois, rue de France. — Charles Carlier, 80 ans, mannelier, Hôtel-Dieu. — Victorine Six, 27 ans, piqurière rue des Arts, 232. — Marie Vannieghem, 61 ans, ménagère, rue des Longues-Haies, 83.

MARIAGE du 3 février. — Albert Fiévet, 30 ans, courtier de commerce, et Elisa Souty, 18 ans, sans profession.

Etat-Civil de Wattrelos.

— DECLARATIONS DE NAISSANCES DU 26 JANVIER 1879. — Pierre Beaucarne, Houzarde. — Jeanne Bauzière, Sartel. — Flore Her, Cretinier. — Clara Decock, Baillerie. — Laure Henno, Laboureur.

Du 28. — Désiré Échevin, Vieille Place. — Tharsile-François-Joseph Moulart, Ste-Marguerite.

Du 29. — Zoé-Adèle-Sophie Laloy, Vieille-Place. — Marie Guermonprez, Houzarde.

Du 30. — Julien-Tharsile Vanderschelden, Plouys. — Mathilde-Louise Dejaeghez, Sartel.

Du 31. — Marie Liagre, Petit Paris. — Marie Nys, Petit Tournay.

Du 1er février. — Félicien Delepierre, Cretinier. — Ismérie Darieux, Nouveau Monde. — Henri Spriet, Houzarde.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 26 JANVIER 1879. — Louis-Joseph Delcroix, 81 ans, 8 mois, cultivateur, Bas-Chemin. — Florence Brocvielle, 2 mois et demi, Fleury.

Du 27. — Pierre-Joseph Depaepe, 72 ans, 11 mois, tisserand, Marlière. — Jean-Baptiste Losfeld, 5 mois, Houzarde.

Du 28. — Marie-Louise Callens, 25 ans, 4 mois, tisserande, Place.

Du 30. — Jules Dumoulin, 4 mois, Saint-Liévin.

Du 31. — Catherine-Joseph Duquesnoy, 80 ans 2 mois, sans profession, Place. — Sabine Verhaeghe, 18 mois, Houzarde.

Du 1er février. — Marie-Catherine Franchomme, 43 ans, tisserande, Vieille-Place.

PUBLICATIONS DE MARIAGES. — Moïse-Joseph Hallumieux, 26 ans, tisserand, et Anne-Marie Bauduin, 23 ans, tisserande. — Désiré-Joseph Hespel, 36 ans, tisserand, et Clémence-Marie Deubal, 32 ans, ménagère. — Jules-Joseph Delespierre, 34 ans, tisserand, et Hortense Nutte, 30 ans, tisserande. — Jean-Baptiste Leman, 52 ans, tisserand, et Adèle-Joseph Datavernier, 51 ans, ménagère.

État-civil de Tourcoing

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 1r février. — Jeanne Meerte, rue du Chien Fidèle. — Marie Deplechin, Cinq-Voies. — Jean Debarre, Marlière. — Esther Vienne, rue de la Cloche.

Du 2. — Alfred Honoré, rue de Menin. — Monique Vandenbrouck, Croix-Rouge. — Marguerite Barbet, rue de Renaix. — Jules Lernoult, rue de la Baille. — Albert Dervaux, Chemin de la Blanche Porte.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 1r février. — Séraphine Millecamps, 61 ans 8 mois, époux de Ferdinand Descamps, Brun-Pain. — Jean-Baptiste Selosse, 35 ans 6 mois, Marlière. — Jeanne Vandembulcke, 18 mois, Rue des Anges.

Du 2. — Denis Verdonck, 78 ans 9 mois, veuf de Angélique Defontaine, Blanc-Seau. — Marie Leclercq, 68 ans 9 mois, veuve de Amand Montagne Rue Nationale. — Charles Ducoulombier, 6 mois, rue des Fiats. — Jean Wojlfels, 29 ans, Marlière.

MARIAGES du 1r Février. — Etienne Delescluse, 34 ans, contre-maître et Marie Vanhalcke, 27 ans, sans profession. — François Delmasure, 26 ans, employé de banque, et Amélie Dornez, 28 ans, sans profession. — Auguste Castel, 26 ans, Menuisier et Aurélie Six, 20 ans dévideuse.

Convois Funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille PALATTE-PREUX, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décés de Mademoiselle Léonie-Angélique PALATTE, décédée à Roubaix, le 2 février 1879, dans sa 26e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la MESSE DE CONVOI, qui sera célébrée le Mardi 4 courant, à 9 heures, aux VIGILES qui seront chantées le même jour, à 4 heures 1/2, et aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le mercredi 5 février 1879, à 10 heures, en l'église Notre-Dame. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Grand-Chemin, 80.

Les amis et connaissances de la famille DELNESTE-PLOUVIER, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Marie-Aimée PLOUVIER, décédée à Wattrelos, le 2 février 1879, à l'âge de 67 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le mercredi 5 février, à 10 heures en l'église de Wattrelos. — Les VIGILES seront chantées le même jour, à 3 heures. — L'OBIT DU MOIS sera célébré le jeudi 6 mars 1879, à 10 heures, en la même église. — L'assemblée à la maison mortuaire, hameau du Becq.

Les amis et connaissances de la famille DUTILLEUL-LEDUC, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Charlotte-Marguerite LEDUC, décédée à Roubaix, le 4 février 1879, à l'âge 57 ans et 4 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS qui auront lieu le Jeudi 6 courant, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — Les VIGILES seront chantées le mercredi 5, à 5 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Maurice, no 60.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 5 Février 1879, à dix heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Léon SCREPEL, époux de Dame Victorine DELERUE, décédé à Roubaix, le 3 janvier 1879, à l'âge de 40 ans 9 mois. — Les membres de la Conférence de Vincent-de-Paul, feront aussi célébrer un OBIT, le jeudi 6 Février, à 8 heures, en la même église. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mercredi 5 Février 1879, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Hélène DUJARDIN, décédée à Roubaix, le 29 décembre 1878, à l'âge de 12 ans et 9 mois. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de considérer le présent avis, comme entenant lieu.

Le tirage de la Loterie nationale

(Pour les 12 séries.)

Tirage du 3 février.

Lundi, le séance est ouverte à 10 heures, sous la présidence de M. Muller. On procède à un nouveau tirage, pour remplacer le numéro 656,445 qui est sorti hier, gagnant le 2,336e lot. Ce numéro avait déjà gagné, le 28 janvier, dans la 4e série, le 907e lot.

Le lot 2,336, de la salle I (4e série de billets) est adjugé au numéro 929,578. Nous ne comptons plus les numéros qui se présentent à cheval et qui sont annulés une première fois. Dimanche, il y en a eu sept; samedi, huit; lundi, deux dans les vingt-cinq premiers numéros tirés.

328,912	136,108	004,893	778,978	442,253
028,627	039,677	143,577	099,880	946,699
287,873	136,741	308,510	216,178	857,091
131,223	760,980	539,343	002,050	104,969
465,697	808,047	306,588	441,590	316,188
375,937	286,515	521,671	598,504	119,940
289,698	389,047	509,535	615,282	720,949
107,391	139,691	058,071	699,086	583,866
513,009	328,593	624,157	339,942	122,106
178,512	939,908	053,740	853,906	008,367
756,151	656,142	449,431	707.016	973.389
488,189	486,998	507,709	598.273	707,708
327,963	847,820	791,959	578,764	428,816
210,383	814,268	495,607	140,353	737,772
796,091	093,618	549,981	040,642	559,442
710,956	879,019	196,008	493,623	485,436
292,296	663,580	817,300	939,491	312,715
911,675	906,537	369,070	430,166	336,459
418,410	327,490	889,485	165,832	554,002
189,845	854,935	577,627	432,480	097,884
977.306	534.675	864.894	242.230	952.869
101.806	35.717	154.114	377.594	289.264
740.908	400.934	611.174	488.722	965.508
808.290	489.453	281.912	567.958	915.822
476.904	149.703	287.661	550.199	618.104
144.927	889.008	496.897	358.885	309.292
716.214	605.817	828.065	928.082	19.940
789.170	880.286	138.591	982.995	837.587
417.018	880.487	57.379	139.025	506.003
173.806	104.958	211.607	439.729	956.572
257.870	991.585	276.492	17.588	331.979
9.119	85.059	265.496	126.978	978.679
138.276	944.370	697.883	91.583	906.554
691.328	181.040	72.661	297.296	80.087
665	930.985	181.910	164.894	118.548
246.491	115.061	396.178	32.073	807.866
78.278	157.863	258.288	899.706	290.696
177.989	370.306	291.689	657.260	423.444
588.306	956.417	872.262	862.913	140.210
60.358	693.921	277.131	547.691	883.166
673.718	68.214	659.717	280.665	108.260
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
787.367	369.399	985.662	219.508	30.657
377.609	28.783	845.889	900.719	157.005
668.449	555.382	217.476	922.073	872.402